

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 6 février 2017 à 20 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Le maire Richard F. Dubé
Les conseillers et conseillères :
Siège no 1 vacant
Siège no 2 Carole Desbiens
Siège no 3 Laurette Lévesque
Siège no 4 Patrick Rioux
Siège no 5 Nicholas Dubé
Siège no 6 Isabelle Tanguay

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Lucie April, directrice générale est aussi présente ainsi que quatre (4) autres personnes.

La séance débute par le mot de bienvenue du maire.

17-02022 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence.

17-02023 Procès-verbal de la réunion du 9 janvier 2017

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017, soit adopté tel que rédigé.

17-02024 Comptes du mois de janvier 2017

La liste des comptes de janvier a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 2 février dernier et elle est lue à cette réunion. Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

| | |
|---------------------------------|----------------------|
| Comptes à payer 2016 | 2 561,40 \$ |
| Comptes à payer de janvier 2017 | 65 138,40 \$ |
| Comptes payés d'avance | 52 950,68 \$ |
| TOTAL | <u>120 650,48 \$</u> |

17-02025 Rapport trimestriel et bilan

Le rapport trimestriel et le bilan au 31 janvier 2017 sont déposés par Lucie April, directrice générale.

17-02026 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le mois de janvier 2017 et du suivi des dossiers en cours:

- a. Par Richard F. Dubé, maire :
- Rencontre avec les maires des 5 municipalités (budget pour agent) le 18 janvier;
 - Rencontre au bureau de M. Jean D'Amour, député pour la construction de l'autoroute 85, le 19 janvier ;
 - Rencontre avec Yves Berger, dg du MTQ pour l'entretien de la route 185 le 2 février ;
 - Réunion de la CADL et IMAGE le 19 janvier;

- Réunion du Réseau bois du Témiscouata le 25 janvier 2017;
- b. Par Carole Desbiens :
 - Réunions de l'Association sportive de Saint-Honoré et carnaval ;
- c. Par Lucie April :
 - ✓ Colloque en sécurité civile le 4 février à Pohénégamook ;

17-02027 Agent de développement économique avec 5 municipalités

ATTENDU QUE la MRC de Témiscouata a réservé des sommes pour payer des agents de développement économique pour les municipalités des différents secteurs de la MRC de Témiscouata, soit 10 \$ par habitant depuis trois ans (2015, 2016 et 2017);

ATTENDU QUE notre regroupement de municipalités n'avait pas encore bénéficié de ces montants, soit Saint-Elzéar-de-Témiscouata, Saint-Pierre-de-Lamy, Saint-Louis du Ha! Ha!, Saint-Eusèbe et Saint-Honoré-de-Témiscouata;

ATTENDU QU'une rencontre a eu lieu le mois dernier et les maires des municipalités souhaitaient procéder à l'engagement d'un agent pour nos 5 municipalités;

Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte de déboursier une somme de 3 810 \$ par année afin de recevoir une aide de la MRC de Témiscouata de 7 620 \$ afin d'engager un agent ou une agente de développement économique avec Saint-Elzéar, Saint-Pierre-de-Lamy, Saint-Louis-du-Ha! Ha! et Saint-Eusèbe.

17-02028 Résultats de la fin des mises en candidature – siège no 1

Lucie April, présidente d'élection, informe le conseil que suite au quatrième recommencement de la période de mise en candidature (20 janvier) pour combler le poste de conseiller au siège numéro 1, le siège est resté vacant.

Conformément à l'article 278 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une lettre a été envoyée, pour la deuxième fois, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire M. Martin Coiteux afin que celui décide de la marche à suivre pour combler le poste.

17-02029 Projet d'études d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a mis en place un plan d'action ministériel qui propose des actions pour encourager les regroupements à géométrie variable de services de sécurité incendie dans le but de mieux répondre aux situations et aux particularités locales et régionales;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique, conjointement avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, soutient la réalisation d'études d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie par une aide financière qui représente 50% des dépenses admissibles pour une somme maximale de 35 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités plaide pour que les MRC soient au cœur de la réorganisation de l'offre municipale en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'études d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité n'engage pas la municipalité à mettre en œuvre les recommandations éventuelles de ladite étude;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition d'Isabelle Tanguay, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement :

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata mandate la MRC de Témiscouata afin de présenter un projet d'études d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie.

17-02030 Appui – Regroupement pour un Québec en santé

ATTENDU QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

ATTENDU QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

ATTENDU QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Patrick Rioux, il est résolu unanimement :

De signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

- de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - ✓ par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - ✓ par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
- d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.
- D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

17-02031 Adhésion à la Coopérative d'informatique municipale

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE la Municipalité a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement :

QUE la Municipalité Saint-Honoré-de-Témiscouata souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

QUE Richard F. Dubé, maire, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité Saint-Honoré-de-Témiscouata, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

QUE Richard F. Dubé, maire, agisse à titre de représentant de la Municipalité dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

17-02032 Semaine de la prévention du suicide du 29 janvier au 4 février

ATTENDU QU'aujourd'hui, trois Québécois s'ajouteront aux 13 396 qui se sont suicidés dans les dix dernières années et que ces décès auront entraîné plus d'un quart de million de personnes dans un deuil douloureux ;

ATTENDU QUE le suicide est une cause importante de décès au pays et que le phénomène touche l'ensemble de ses régions ;

ATTENDU QUE nous estimons qu'il est possible de contrer le phénomène du suicide par des actions concertées, cohérentes et intensives de sorte que les personnes qui souffrent puissent bénéficier de ressources accessibles et efficaces ;

ATTENDU QUE nous ne voulons plus perdre, par suicide, de pères, de mères, de frères, de sœurs, de fils, de filles, de parents, d'amis, de collègues, de voisins, d'étudiants ;

ATTENDU QUE l'éducation et la sensibilisation face au suicide, c'est le rôle de tous. En prenant position, nous avons le pouvoir de changer les choses.

Sur la proposition de Isabelle Tanguay, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata prenne position pour affirmer que le *suicide n'est pas une option* est le premier geste qui pourra réduire de façon significative le nombre de décès par suicide. La Municipalité invite les honoraires et honoraires à ajouter leur voix en signant la déclaration sur le site de l'Association québécoise de prévention du suicide.

17-02033 Système téléphonique à l'édifice municipal

ATTENDU QUE le système téléphonique actuel (1995) est désuet, que les téléphones sont brisés et qu'il est devenu nécessaire de les changer et de se moderniser;

ATTENDU QUE La MRC de Témiscouata et la Commission scolaire du Fleuve-et-de-Lacs offrent et magasinent pour nous des systèmes téléphoniques sur le réseau IP déjà présent dans l'édifice municipal.

Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata change le système téléphonique de l'édifice municipal comme suit, payable à la MRC de Témiscouata (appareils), à la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs (installation des appareils) et à Signal-Tech (câblage) ,

- Achat d'un adaptateur de terminal analogique (ATA-186-11-A) à 159\$
- Switch WS-C2960-24T-LT-L8 port POE à 325 \$
- 26 licences pour un total de 605,80 \$
- Achat de 4 téléphones 7942G à 99\$ remis à neuf
- Achat de 3 téléphones 7911G à 79\$ remis à neuf
- Achat d'un onduleur électrique UPS 500 à 120\$
- Changement du filage et des prises pour un montant estimé à 400\$ environ par Signal-Tech;
- Installation par la Commission scolaire : 1 200 \$
- 6 boîtes vocales : 291,06 \$
- Livraison 50\$ environ.

Le cout total est estimé à 4000 \$, taxes nettes.

Ce prix et ses équipements incluent l'ajout d'un téléphone à la bibliothèque qui sera accessible par le numéro de la Municipalité.

Il est également résolu d'installer des prises aux mêmes endroits que ceux actuels, sauf pour celles au deuxième étage (logements). Trois nouvelles prises seront ajoutées, soit dans la salle du conseil et dans le local des Fermières.

17-02034 Administratrice principale - AccèsD de Desjardins

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata a adhéré à AccèsD Affaires et à cette occasion a nommé Lucie April, directrice générale comme administratrice principale;

ATTENDU QU'il y a lieu de changer la personne désignée comme administratrice principale;

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que Josée Chouinard, directrice générale adjointe soit désignée administratrice principale en remplacement de Lucie April, directrice générale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Il est également résolu que Lucie April, directrice générale soit autorisé à la remplacer et avoir les mêmes pouvoirs en cas d'absence de Josée Chouinard.

17-02035 Jardins collectifs au Témiscouata

ATTENDU QUE dans le cadre des actions pour de saines habitudes de vie, que Re-Source Familles et la Maison des jeunes de Cabano, en collaboration avec la MRC de Témiscouata et le ministère de la Santé publique travaillent pour mettre en place des jardins collectifs sous le thème *Un jardin pour demain*, dans toutes les municipalités du Témiscouata;

ATTENDU QUE ce projet permettra d'engager des fonds et des actions pour mettre en place des jardins collectifs, notamment à Saint-Honoré;

ATTENDU QUE les municipalités sont appelées à être partenaires avec les d'autres organismes : école, Carrefour Jeunesse Emploi, CPE, etc.;

Sur la proposition de Isabelle Tanguay, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata :

- Appuie le projet de Jardins collectifs;
- Accepte de participer dans le cas où des besoins se font sentir à Saint-Honoré, soit par le prêt de machinerie, de main d'œuvre, toujours selon les besoins et en fonction des disponibilités.

17-02036 Appui pour des banques postales - ACMPA

ATTENDU QUE l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints donne une voix aux employés des bureaux de poste ruraux et représente des membres qui gèrent 3 260 bureaux de poste à travers le Canada, dont 836 au Québec, composée de 95% de femmes;

ATTENDU QUE 26% des communautés ne détiennent plus d'institution financière, mais possèdent un bureau de poste;

ATTENDU QUE les Caisses Populaires sont à fermer leur comptoir dans les petites municipalités du Québec et que les citoyens et les entreprises doivent se déplacer pour avoir des services;

ATTENDU QUE devant la fermeture des caisses et la non-rentabilité des bureaux de poste, le regroupement des services dans un même village est une solution pour maintenir la vitalité de nos communautés et pour partager les frais;

ATTENDU QUE pour la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata, il est malheureusement trop tard puisque le bureau de poste a été fermé et que la Municipalité gère le comptoir postal, à perte, afin de maintenir le service;

ATTENDU QUE, malgré ce fait, que les membres du conseil sont d'accord avec le regroupement de services afin de maintenir les édifices et les emplois dans nos communautés;

Sur la proposition de Isabelle Tanguay, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata appuie l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints et demande à Postes Canada de faire les démarches pour prendre entente avec la Fédération des caisses populaires pour regrouper les services postaux et bancaires sous un même toit dans les petites communautés.

17-02037 Motion de félicitations - Alexandre Dubé et Équipe Midget B du Témiscouata

Il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata félicite Alexandre Dubé (fils de Nicholas et Geneviève) de Saint-Honoré et son équipe de hockey sur glace Midget B du Témiscouata pour leur deuxième place au tournoi qui se tenait à Saint-Pascal les 28 et 29 janvier 2017.

17-02038 Report des changements à la Commission de toponymie - nouvelles routes le long la future autoroute 85

ATTENDU QU'à la demande du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, la Municipalité a nommé les futures routes à être construites et modifiées pour s'ajuster à la construction de l'autoroute 85 dont la mise en service est prévue pour 2021 à 2025;

ATTENDU QUE la route Gérard-Roy et le chemin de la Montagne-Blanche n'existent pas encore;

ATTENDU QUE le nouveau chemin Couturier et le prolongement de la rue Principale n'ont pas encore été modifiés sur le terrain;

ATTENDU QUE la Municipalité avait avisé la Commission de toponymie que l'autoroute n'était pas construite et que les changements devaient attendre :

- ✓ Dans la résolution numéro 16-09213, premier *ATTENDU* et dans la demande du conseil ... *future autoroute 85*
- ✓ Dans la lettre du 12 septembre 2016, adressée à M. Alain Gagnon de la Commission ... *ajoutées et modifiées suite à construction de l'autoroute 85 prévue et dont la mise en service complète est prévue pour 2021;*

ATTENDU QUE la Commission de toponymie a effectué les changements de noms dès 2016;

ATTENDU QUE les représentants de Commission de toponymie ont transmis les modifications aux ministères et organismes concernées et qu'ils demandent que nous modifiions les noms de la rue Principale et Couturier dès maintenant pour ne pas avoir à annuler les démarche auprès de ces ministères et des organismes;

ATTENDU QUE nous ne voyons pas comment nous changerions le nom des routes pour les raisons suivantes :

- Prolongement de la rue Principale :
 - ✓ la rue Principale actuelle se termine à la route 185 et le chemin Couturier arrive sur la rue Principale (T), il ne s'agit aucunement d'une continuité comme la future le sera;
 - ✓ les numéros civiques de la rue Principale commencent actuellement à 2, il est donc impossible de numéroter les 5 chalets construits sur le chemin Couturier actuel. La nouvelle route nécessitera une numérotation complète de la rue Principale, ce qui doit se faire seulement lorsque la nouvelle rue sera construite, les numéros se fixant selon les mesures de façades de la route, lesquelles ne sont pas encore connues précisément;
- Chemin Couturier : Nous ne pouvons donner le nom de chemin Couturier à cette partie du 10^e Rang tant que le chemin Couturier actuel porte ce nom;

Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata demande à la Commission de toponymie du Québec de retarder l'officialisation de toutes les routes, demandée en septembre 2016, qui seront construites ou modifiées suite à la

construction et la mise en service de l'autoroute 85 prévue pour la période de 2021 à 2025.

17-02039 Contrat de consultation en droit municipal et du travail

ATTENDU QU'en novembre 2016 (résolution 16-11259) la Municipalité adhère au service de consultations en droit municipal et du travail avec Marceau Soucy Boudreau, avocat, pour la période débutant le 1^{er} novembre 2016;

ATTENDU QUE c'est Me Rino Soucy, avocat, qui nous représentait et que nous désirons continuer avec lui;

ATTENDU QUE Me Soucy nous avisait la semaine dernière qu'il se joint comme associé dans le cabinet Dufresne Hébert Comeau;

Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata :

- Notifie et demande au cabinet Marceau Soucy Boudreau de transférer tous ses dossiers concernant notre Municipalité, soit tout le contenu papier, informatique ou toute autre information pertinente à Me Rino Soucy du cabinet Dufresne Hébert Comeau.

17-02040 Période de questions

À 21 heures 6, Richard F. Dubé donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres : fibre optique près de la route 185, Richard Dubé avise qu'il traverse de la neige le long du 10^e Rang, recommandation de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! au MTQ d'éviter les expropriations.

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 21 heures 20, Richard F. Dubé, maire lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Richard F. Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Richard F. Dubé, maire

Lucie April, directrice générale